



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
MM Doucara – Joseph – Le Nagard – Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusées : Mme Nicole – Mme Bastos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]





RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 18 11 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 23/11/24

ARGENTEUIL RC : Mail du 18 11 24

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 16/11/24 à l'ENTENTE SSG (absence de tablettes de la part du club recevant – pas de feuilles de match papier). La commission vous demande de lui envoyer par mail la liste de vos joueurs présents sur les rencontres ainsi que le résultat des matchs.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 17 11 24

Pris note du souci rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 contre PIERRELAYE FC. La commission attend les feuilles de matchs papier

AUVERS ENNERY FC : Mail du 14 11 24

Pris note de l'inversion du résultat des rencontres de critérium U10/U11 du 09/11/24 à ARGENTEUIL RC. La commission transmet au secrétariat pour modification



**BEZONS USO : Mail du 18 11 24**

Pris note de votre information concernant les rencontres U10/U11 du 16/11/24 à MENU COURT AS.

BEZONS USO : Mail du 18 11 24

Pris note de votre information concernant les feuilles de matchs critérium U10/U11 contre l'ADAMOIS OL du 09/11/24. La commission vous demande de lui envoyer la liste de vos joueurs qui ont participé ainsi que le résultat des différents matchs.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 15 11 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur le centre du plateau du 16/11/24 à l'ADAMOIS OL

COURDIMANCHE AS : Mail du 15 11 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur le centre du plateau du 16/11/24 à MAGNY FC

COSMO TAVERNY : Mail du 18 11 24

Pris note de votre réponse concernant le report du match U13 Avenir contre VIARMES ASNIERES.

COSMO TAVERNY : Mail du 18 11 24

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U6/U7 du 23/11/24

Centre du COSMO TAVERNY : Complexe Sportif Maubuisson – Avenue du Gal de Gaulle – 95500 BESSANCOURT (terrain en herbe).

ECOUCEN FC : Mail du 17 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs sur critérium U10/U11

ECOUCEN FC : Mail du 17 11 24

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 16/11/24 contre GROSLAY FC

ENTENTE SSG : Mail du 14 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match du critérium U12 Avenir.

ERMONT AMS : Mail du 18 11 24

Pris note des horaires de rencontres du critérium U10/U11 du 23/11/24 contre CERGY PONTOISE FC

HERBLAY ES : Mail du 14 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match du critérium U12 Avenir du 09/11/24 contre GARGES FCM. La commission n'a toujours pas réceptionné la feuille de match papier car non jointe au mail

MONTIGNY FC : Mail du 18 11 24

Pris note de votre interrogation concernant l'adresse du stade pour le centre n° 17 - Coupe du Comité U12. La commission vous demande de contacter directement le club d'ARGENTEUIL FC

OSNY FC : Mail du 15 11 24

Pris note de votre demande de modification d'horaires pour les rencontres du critérium U12/U13

PIERRELAYE FC : Mail du 16 11 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre du plateau du 23/11/24

ST BRICE FC : Mail du 14 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs du critérium U10/U11 du 09/11/24 contre OSNY FC

ST BRICE FC : Mail du 18 11 24

Pris note de votre envoi des feuilles de présence concernant le centre du plateau U8/U9 du 16/11/24.

La commission vous rappelle que ces documents sont à déposer uniquement dans FAL et on à envoyer au DVOF.

La commission ne peut en tenir compte.





SURVILLIERS AVENIR : Mail du 18 11 24

Pris note de votre demande concernant l'amende de 50€. La commission vous demande de vous référer au PV du 12/11/24 pour y trouver l'explication

VILLIERS FC : Mail du 17 11 24

Pris note des soucis rencontrés avec la FMI sur les rencontres de critérium U10 & U11 Avenir. La commission attend les feuilles de match papier

Sébastien RAVOISIER : Mail du 14 11 24

La commission vous rappelle qu'elle ne peut traiter que les mails émanant de la messagerie du club

MATCH REPORTE AU 21 DECEMBRE 2024

CRITÉRIUM U10/U11

MARCOUVILLE CITY CPA vs VEXIN AS : matchs n° 29708806 – 29708851 & 29708896

BELLOY ST MARTIN AS : matchs n° 29708088 – 29708853 & 29708898





COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour – SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Début de la jonglerie à 13h30
Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 11 janvier 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés sur la messagerie officielle des clubs.
Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2013)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2014) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2012).
- Les U13 (2012) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 2 Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.





Centre 1 Eragny FC 1	Centre 2 Beaumont-Mours ENT 2	Centre 3 Arnouville FAS 1	Centre 4 Franconville FC 3
Eragny FC 1	Beaumont-Mours ENT 2	Arnouville FAS 1	St Leu FC 2
Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1	Pontoisienne JS 1	Gonesse RC 2
Eaubonne CSM 1	Goussainville FC 1	St Prix ES 1	Franconville FC 3
Herblay ES 1	Bezons USO 2	St Ouen AS 1	Franconville FC 2
Centre 5 St Brice FC 2	Centre 6 Entente SSG 4	Centre 7 Herblay ES 2	Centre 8 St Prix ES 2
Pierrelaye FC 1	Bezons USO 3	Herblay ES 2	St Prix ES 2
Montsout-Baillet Us 1	Persan US 1	Vexin AS 1	Fosses FU 2
St Brice FC 2	Entente SSG 4	Le Thillay ESM 1	Auvers-Ennery FC 1
St Brice FC 3	Entente SSG 1	Montmorency FC 2	Montigny FC 2
Centre 9 Ecoeu FC 1	Centre 10 RC Argenteuil 2	Centre 11 Montmagny FC 2	Centre 12 Adamois OL 1
St Brice FC 1	RC Argenteuil 2	Entente SSG 2	Ecoeu FC 2
St Brice FC 4	RC Argenteuil 3	Entente SSG 3	Ecoeu FC 3
Ecoeu FC 1	Adamois OL 2	Beaumont-Mours ENT 1	Adamois OL 1
Ecoeu FC 4	Deuil-Enghien FC 2	Montmagny FC 2	Grosly FC 1
Centre 13 Beauchamp AS 2	Centre 14 Marly la Ville ES 1	Centre 15 Cergy-Pontoise FC 2	Centre 16 Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 2	Ermont AmS 1	Eragny FC 2	Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 1	Fosses FU 1	Ermont ACF 1	Marcouville City CPA 1
Persan US 2	Beauchamp AS 3	Cergy-Pontoise FC 2	Franconville FC 1
Eaubonne CSM 2	Marly la Ville ES 1	Cergy-Pontoise FC 3	
Centre 17 Argenteuil FC 1	Centre 18 Osny FC 2	Centre 19 Cosmo Taverny 1	Centre 20 Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 1	Osny FC 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 4	Osny FC 1	Méry-Mériel FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Montigny FC 1	Champagne SFC 2	Jouy le Moutier FC 2	Soisy AM FC 2
Ermont ACF 2	Magny en Vexin FC 1	Herblay ES 3	Survilliers AV 1
Centre 21 Cormeillais ACS 2	Centre 22 Vauréal FCM 1	Centre 23 Grosly FC 2	Centre 24 Roissy US 1
Magny en Vexin FC 2	Vauréal FCM 1	Cergy-Pontoise FC 4	Viarmes-Asnières OL 1
Montmorency FC 1	Garges FCM 1	Cergy-Pontoise FC 1	Roissy US 1
Cormeillais ACS 2	Pontoisienne JS 2	Grosly FC 2	Villiers le Bel FC 3
Cormeillais ACS 3	Méry-Mériel FC 1	Osny FC 3	Villiers le Bel FC 1
Centre 25 Sarcelles AAS 1	Centre 26 Villiers le Bel FC 2	Centre 27 St Ouen AS 2	Centre 28 Puiseux-Louvres FC 2
Cosmo Taverny 2	Villiers le Bel FC 2	Argenteuil FC 3	Arnouville FAS 2
Ezanville US 1	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Sarcelles AAS 4	Sarcelles AAS 2	St Ouen AS 2	Bezons USO 1
Sarcelles AAS 1	Sarcelles AAS 3	Goussainville FC 2	Deuil-Enghien FC 1
Centre 29 Garges FCM 2	Centre 30 St Leu FC 1	Centre 31 Champagne SFC 1	Centre 32 Soisy AM FC 1
Montmagny FC 3	RC Argenteuil 1	Champagne SFC 1	Soisy AM FC 1
Montmagny FC 1	RC Argenteuil 4	Bouffémont AC 1	Soisy AM FC 3
Cormeillais ACS 1	Puiseux-Louvres FC 1	Marly la Ville ES 2	Vémars St Witz FC 1
Garges FCM 2	St Leu FC 1	Ermont AmS 2	Gonesse RC 1





CHALLENGES U10 & U11

1er Tour – SAMEDI 14 DECEMBRE 2024

Le 1er tour regroupe les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2ème tour du Samedi 8 Février 2025

Les documents concernant l'organisation du 1er tour seront envoyés par mail.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 6 JANVIER 2025 à 16 Heures dernier délai sous peine de disqualification.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**





CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification

Challenge U10

U11 Filles : nées en 2014

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2015

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2016 dans la limite de 3 par équipe.

La participation de joueur(se) U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1 Adamois	Centre 2 Jouy le Moutier FC	Centre 3 Ezanville Ecoeu	Centre 4 Persan
Franconville FC 2	Cormeillais ACS 1	Beauchamp AS 2	Persan US 1
Ermont ACF 2	Jouy le Moutier FC 3	Bezons USO 3	Puiseux-Louvres FC 2
Vauréal FCM 1	Saint Prix ES 1	Ezanville-Ecouen US 1	Montigny FC 2
Adamois OL 2	Saint Ouen AS 1	Deuil-Engbien FC 1	Eragny FC 3
Centre 5 Entente SSG	Centre 6 Villiers le Bel	Centre 7 Ermont AMS	Centre 8 Mery Mériel
Entente SSG 3	Villiers le Bel FC 1	Ermont AmS 1	Méry-Mériel FC 2
Entente SSG 1	Villiers le Bel FC 4	Montmagny FC 3	Arnouville FAS 1
Deuil-Engbien FC 2	Montmorency FC 3	Entente SSG 2	Fosses FU 1
Roissy US 2	Persan US 2	Entente SSG 4	Vexin AS 1
Centre 9 Montigny	Centre 10 Bezons USO	Centre 11 Cergy Pontoise	Centre 12 Cosmo Taverny
Menucourt AS 2	Argenteuil FC 2	Cergy-Pontoise FC 3	Fosses FU 2
Montmagny FC 2	Argenteuil FC 3	Cergy-Pontoise FC 1	Cosmo Taverny 1
Montigny FC 1	Bezons USO 1	Montmorency FC 2	Sarcelles AAS 2
Champagne SFC 2	Saint Brice FC 3	Saint Prix ES 2	Sarcelles AAS 4
Centre 13 Sarcelles AAS	Centre 14 Cormeillais ACS	Centre 15 Beaumont Mours ENT	Centre 16 Herblay ES
Sarcelles AAS 3	Fretteuse ES 1	Gonesse RC 1	Bezons USO 2
Sarcelles AAS 1	Cormeillais ACS 2	Eragny FC 2	Méry-Mériel FC 1
Beauchamp AS 3	Villiers le Bel FC 2	Franconville FC 1	Herblay ES 4
Garges FCM 2	Villiers le Bel FC 3	Beaumont-Mours ENT 1	Herblay ES 2
Centre 17 Ecoeu FC	Centre 18 St Ouen AS	Centre 19 St Leu FC	Centre 20 Soisy AM FC
Osny FC 1	Puiseux-Louvres FC 1	Eragny FC 1	Cergy-Pontoise FC 2
Le Thillay ESM 1	Saint Ouen AS 2	Saint Leu FC 3	Cergy-Pontoise FC 5
Ecouen FC 3	Menucourt AS 1	Saint Brice FC 2	Ermont ACF 1
Ecouen FC 2	Ermont AmS 2	Vémars St Witz FC 1	Soisy-A.M FC 1
Centre 21 Viarmes Asnières OL	Centre 22 Pontoisienne JS	Centre 23 St Brice FC	Centre 24 Champagne SFC
Viarmes-Asnières OL 2	Montigny FC 3	Grosly FC 1	RC Argenteuil 2
RC Argenteuil 1	Pontoisienne JS 1	Arnouville FAS 2	Cosmo Taverny 3
Vauréal FCM 2	Soisy-A.M FC 2	Beauchamp AS 1	Marly la Ville ES 1
Auvers-Ennery FC 1	Adamois OL 1	Saint Brice FC 1	Champagne SFC 1
Centre 25 Bruyères Bernes USM	Centre 26 Garges FCM	Centre 27 Deuil Engbien FC	Centre 28 Chaumontel Luz
Bruyères-Bernes USM 1	Survilliers AV 1	Pontoisienne JS 2	Franconville FC 3
RC Argenteuil 3	Garges FCM 1	Goussainville FC 1	Chaumontel-Luz. AS 1
Herblay ES 1	Montmagny FC 1	Deuil-Engbien FC 3	Eaubonne CSM 1
Herblay ES 3	Viarmes-Asnières OL 1	Saint Leu FC 1	Marly la Ville ES 2
Centre 29 Montmorency FC 1	Centre 30 Gonesse RC	Centre 31 Belloy St Martin ASC	Centre 32 Osny FC
Montmorency FC 1	Soisy-A.M FC 3	Jouy le Moutier FC 2	Ecouen FC 1
Beaumont-Mours ENT 2	Magny en Vexin FC 1	Cergy-Pontoise FC 4	Osny FC 3
Jouy le Moutier FC 1	Saint Leu FC 2	Belloy St Martin ASC 1	Osny FC 2
Pierrelaye FC 1	Gonesse RC 2	Courdimanche AS 1	Eaubonne CSM 2
Centre 33 Bouffémont AC	Centre 34 Montsout Baillet US	Centre 35	Centre 36
Roissy US 1	Marcouville City CPA 1		
Bouffémont AC 1	Cosmo Taverny 2		
Argenteuil FC 1	Montsout-Baillet US 1		
Argenteuil FC 4			





CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification

Challenge U11

U12 Filles : nées en 2013

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2015

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1	Beauchamp AS 2	Centre 2	Neuville AS 1	Centre 3	St Brice FC 3	Centre 4	Puiseux-Louvres FC 2
	Osny FC 3		Gonesse RC 1		Cergy-Pontoise FC 6		RC Argenteuil 3
	Beauchamp AS 2		Neuville AS 1		Cergy-Pontoise FC 1		St Brice FC 1
	Villiers le Bel FC 4		Survilliers AV 1		St Brice FC 3		Roissy US 2
	Villiers le Bel FC 1		Vémars St Witz FC 1		Pontoisienne JS 2		Puiseux-Louvres FC 2
Centre 5	Roissy US 3	Centre 6	Franconville FC 2	Centre 7	Vexin AS 1	Centre 8	Ermont ACF 2
	Cosmo Taverny 1		St Leu FC 2		St Ouen AS 2		Marcouville City CPA 1
	Méry-Mériel FC 1		Franconville FC 2		Vexin AS 1		Ermont ACF 2
	Beauchamp AS 3		Arnouville FAS 2		Ermont AmS 1		RC Argenteuil 1
	Roissy US 3		Saint Prix ES 1		Osny FC 1		Méry-Mériel FC 2
Centre 9	Groslay FC 1	Centre 10	Le Thillay ESM 1	Centre 11	Eragny FC 2	Centre 12	Courdimanche AS 1
	Herblay ES 4		Le Thillay ESM 1		Vauréal FCM 2		Courdimanche AS 1
	Herblay ES 1		Eragny FC 3		Eragny FC 2		Jouy le Moutier FC 3
	Bruyères-Bernes USM 1		Persan US 1		Cormeillais ACS 2		Garges FCM 2
	Groslay FC 1		Eaubonne CSM 2		Champagne SFC 1		Montmagny FC 3
Centre 13	Menucourt AS 1	Centre 14	Gonesse RC 2	Centre 15	Sarcelles AAS 1	Centre 16	Pierrelaye FC 1
	Cormeillais ACS 1		Roissy US 1		Chaumontel-Luz. AS 1		Soisy-A.M FC 2
	Franconville FC 1		Gonesse RC 2		Champagne SFC 2		Soisy-A.M FC 3
	St Ouen AS 1		Villiers le Bel FC 2		Sarcelles AAS 1		Pierrelaye FC 1
	Menucourt AS 1		Villiers le Bel FC 3		Sarcelles AAS 4		Montsoult-Baillet US 1
Centre 17	Argenteuil FC 4	Centre 18	Eaubonne CSM 1	Centre 19	Adamois OL 3	Centre 20	Fosses FU 1
	Argenteuil FC 4		Sarcelles AAS 3		Adamois OL 3		Fosses FU 1
	Argenteuil FC 1		Sarcelles AAS 2		Marly la Ville ES 1		Adamois OL 1
	Bezons USO 2		Eaubonne CSM 1		Fontenay en Paris FC 1		Soisy-A.M FC 4
	Deuil-Enghien FC 2		Persan US 2		Montmagny FC 1		Soisy-A.M FC 1
Centre 21	Cergy-Pontoise FC 5	Centre 22	Domont FC 1	Centre 23	St Prix ES 2	Centre 24	Jouy le Moutier FC 1
	Cergy-Pontoise FC 5		Jouy le Moutier FC 2		Montigny FC 1		Ecouen FC 3
	Cergy-Pontoise FC 2		Frettoise ES 1		St Prix ES 2		Jouy le Moutier FC 1
	St Brice FC 2		Auvers-Ennery FC 1		Ezanville-Ecouen US 2		Viarmes-Asnières OL 1
	Garges FCM 1		Domont FC 1		Viarmes-Asnières OL 2		Fosses FU 2
Centre 25	Ermont ACF 1	Centre 26	Marly la Ville ES 2	Centre 27	Goussainville FC 1	Centre 28	Montmorency FC 1
	Entente SSG 1		Ezanville-Ecouen US 1		Argenteuil FC 3		Eragny FC 1
	Entente SSG 4		Marly la Ville ES 2		Argenteuil FC 2		Osny FC 2
	Ermont ACF 1		Cosmo Taverny 3		Bezons USO 1		Montmorency FC 1
	Belloy St Martin ASC 2		Beauchamp AS 1		Goussainville FC 1		Bezons USO 3
Centre 29	Entente SSG 2	Centre 30	Herblay ES 3	Centre 31	St Leu FC 1	Centre 32	RC Argenteuil 2
	Adamois OL 2		Cergy-Pontoise FC 3		Ermont AmS 2		Belloy St Martin ASC 1
	Bouffémont AC 1		Cergy-Pontoise FC 4		St Leu FC 1		RC Argenteuil 2
	Entente SSG 2		Herblay ES 3		Montigny FC 2		Deuil-Enghien FC 1
	Entente SSG 3		Herblay ES 2		Groslay FC 2		Pontoisienne JS 1
Centre 33	Arnouville FAS 2	Centre 34	Gafepb 1	Centre 35	Montmagny FC 2	Centre 36	Vauréal FCM 1
	Deuil-Enghien FC 3		Cosmo Taverny 2		Montmagny FC 2		Ecouen FC 2
	Beaumont-Mours ENT 1		Magny en Vexin FC 1		Franconville FC 3		Puiseux-Louvres FC 1
	Ecouen FC 1		Gafepb 1		Beaumont-Mours ENT 2		Vauréal FCM 1
	Arnouville FAS 2		St Leu FC 3		Bruyères-Bernes USM 2		





CONVOCAATION

LUNDI 2 DECEMBRE 2024 à 18H45

Pour le club de **CORMEILLAIS ACS**

- Le Président
- Mr Kévin HOUENASSOU – Directeur Technique

Dépôt des documents dans FAL & FMI

LUNDI 2 DECEMBRE 2024 à 19H15

Pour le club de **L'ENTENTE SSG**

- Le Président
- Mr Dorian CHACON CORDON – Responsable Technique Jeunes

Problèmes FMI

LUNDI 2 DECEMBRE 2024 à 19H45

Pour le club de **MENUCOURT AS**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

Pour le club de **BEZONS USO**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

Rencontres de critérium U10/U11 du 16/11/24 à MENUCOURT AS

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U10/U11

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29708934 - 29708979 & 29709041 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre PIERRELAYE FC 1 & 2

ENTENTE SSG 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29704038 & 29704069 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 5 & 6

NEUVILLE AS 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 29704040 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre FRETTOISE ES 1





HERBLAY ES 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29713006 & 29704109 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 3 & 4

ARGENTEUIL FC 5 - 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29713945 - 29714013 & 29714041 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre SOISY AM FC 3 - 5 & 6

SARCELLES AAS 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29719422 & 29713983 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC 3 & 4

ECOUEN FC 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29719423 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre JOUY FC 6

CRITÉRIUM U12/U13

BOUFFEMONT ACF 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29717104 & 29717145 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre VIARMES ASNIERES OL 2 & 3

GARGES FCM 3 : 1^{er} appel de feuille de match n° 29719105 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre ST PRIX ES 2

SOISY AM FC 4 : 1^{er} appel feuille de match n° 29719215 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 3

PERSAN US 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29741632 – 29741424 - 29741396 & 29741278 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre VAUREAL FCM 1 – 2 – 3 & 4

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de feuille de match n° 29741421 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 2

ENTENTE SSG 2 – 3 – 4 & 5 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29743616 – 29744190 - 29744248 & 29744276 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre ERMONT ACF 1 – 2 – 3 & 4

ARGENTEUIL FC 5 – 6 – 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29744968 – 29744940 - 2974485 & 29744797 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre ST BRICE FC 2 – 3 – 4 & 5

OSNY FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 29744941 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre CERGY PONTOISE FC 3

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U12 AVENIR

HERBLAY ES : 1^{er} appel de feuille match n° 29491500 du 09/11/24 – critérium U12 Avenir contre GARGES FCM

CRITÉRIUM U13 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille match n° 29497087 du 16/11/24 – critérium U13 Avenir contre FRANCONVILLE FC

CRITÉRIUM U10 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille match n° 29491138 du 16/11/24 – critérium U10 Avenir contre OSNY FC

CRITÉRIUM U11 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille match n° 29488595 du 16/11/24 – critérium U10 Avenir contre OSNY FC





2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITÉRIUM U10/U11

ARGENTEUIL RC 6 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29704063 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre AUVERS ENNERY FC 2

MAGNY FC 1 – 2 & 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29708803 – 29708848 & 29708893 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre BEZONS USO 1 – 2 & 3

ARGENTEUIL FC 2 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29712955 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre COURDIMANCHE AS 2

CORMEILLAIS ACS 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713001 & 29713104 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre CERGY PONTOISE FC 5 & 6

FRANCONVILLE FC 3 – 4 – 5 & 6 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713292 – 29713393 - 29713438 & 29713483 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre DEUIL ENGHIEU FC 3 – 4 – 5 & 6

ECOUEU FC 4 & 5 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713978 & 29713006 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 6 & 7

CRITÉRIUM U12/U13

MAGNY FC 3 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29716231 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

GARGES FCM 2 & 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29718898 & 29719095 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 4 & 5

ERMONT ACF 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29743611 & 29744185 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2

SARCELLES AAS 4 & 5 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29744242 & 29744270 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre JOUY FC 3 & 4

ARGENTEUIL FC 6 & 7 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29744934 & 29744839 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre OSNY FC 3 & 4

AMENDES

GONESSE RC : Non réception de la feuille match n° 29497083 du 12/10/24 – critérium U13 Avenir contre FRANCONVILLE FC

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€





VILLIERS FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 4 & 5 sur matchs n° 29744843 & 29744795 – critérium U12/U13 du 16/11/24 contre COSMO TAVERNY 4 & 5

Amende : 15€ x 2 = 30€

AUVERS ENNERY FC : Feuilles de matchs irrégulières sur rencontres de critérium U10/U11 n° 29704066 & 29704037 du 16/11/24 contre PIERRELAYE FC (manque n° matchs, catégorie)

Amende : 10€ x 2 = 20€

Prochaine Réunion Lundi 25 Novembre 2024

